



Conseil économique et social

Distr. générale
4 juin 2020
Français
Original : anglais

Session de 2020

25 juillet 2019-22 juillet 2020

Point 14 de l'ordre du jour

**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
par les institutions spécialisées et les organismes
internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies**

Informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Présidente du Conseil

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	3
A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	4
B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	8
C. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	10
D. Organisation maritime internationale	11
E. Fonds monétaire international	12
F. Union internationale des télécommunications	12
G. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	12
H. Programme des Nations Unies pour l'environnement	15
I. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	15



J.	Fonds des Nations Unies pour la population	16
K.	Organisation météorologique mondiale	17

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2019/27, le Conseil économique et social a prié sa présidente de rester en relation étroite avec la Présidente du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux s'agissant des questions évoquées dans ladite résolution et de lui rendre compte à ce sujet.

2. Au paragraphe 7 de sa résolution 74/95, l'Assemblée générale a prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social. Au paragraphe 21, elle a félicité le Conseil de ses délibérations et de sa résolution sur la question, et l'a prié de continuer d'intensifier sa coopération avec le Comité spécial en vue de mettre au point des mesures appropriées pour mieux coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies visant à appliquer les résolutions de l'Assemblée sur la question. Au paragraphe 12 de sa résolution 74/94, l'Assemblée a encouragé les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ainsi que les organisations régionales à continuer d'apporter une assistance aux territoires non autonomes touchés par les ouragans, phénomènes naturels et autres phénomènes météorologiques extrêmes et à élaborer des programmes adaptés visant à appuyer les mesures de secours ainsi que les efforts de relèvement et de reconstruction, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question.

3. Les 17 territoires ci-après relèvent du Comité spécial : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, Îles Caïmanes, Îles Falkland (Malvinas)¹, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Polynésie française, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou. On trouvera ci-après les informations présentées en réponse à la demande faite aux institutions spécialisées et aux organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies de rendre compte de leurs activités relatives à ces territoires.

II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. Des réponses ont été reçues de 15 organismes des Nations Unies et d'une organisation internationale. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation mondiale du commerce et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ont indiqué ne pas avoir d'informations à présenter sur la question. Selon les renseignements communiqués, au cours de la période considérée, les 11 organismes indiqués ci-après ont continué d'apporter un appui aux peuples des territoires non autonomes, en application des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial.

¹ La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (voir ST/CS/SER.A/42).

A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

5. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a présenté les informations ci-après, en application des dispositions du paragraphe 12 de la résolution 74/94 de l'Assemblée générale, intitulée « Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes », et du paragraphe 9 de la résolution 74/95 de l'Assemblée, intitulée « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies ».

6. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, la Commission a fait tout son possible pour intégrer ses membres associés dans le programme de travail du siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes. La priorité a été donnée à la réponse à apporter, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la plateforme pour le développement durable des petits États insulaires en développement, respectivement, aux besoins découlant de la vulnérabilité de ces membres aux catastrophes naturelles et de l'action menée pour poursuivre le développement national. Il convient de noter que, malgré les exhortations visant à ce que le système des Nations Unies continue à soutenir les territoires non autonomes, les ressources destinées à les aider sont restées extrêmement faibles, ce qui a réduit les possibilités d'apporter un soutien accru à leurs efforts de développement.

7. Les territoires non autonomes des Caraïbes font toujours face à des problèmes de développement comparables à ceux rencontrés par l'ensemble des membres de la sous-région, dont les principales caractéristiques sont d'importantes vulnérabilités économiques, sociales et environnementales et de faibles niveaux de résilience. Les territoires font également face à une dette publique croissante et à des difficultés budgétaires coûteuses, qui contribuent à l'augmentation des taux d'intérêt et au recul de l'investissement local. En outre, leurs faibles capacités techniques et institutionnelles ont sapé l'action menée pour mettre en place une gouvernance plus efficace et ont eu un impact sur leur capacité à fournir une gamme de services sociaux afin de répondre aux besoins croissants de leurs populations vulnérables.

Appui à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030

8. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, la Commission a principalement axé son soutien aux territoires sur le développement des capacités et l'assistance technique, dans le cadre du Programme 2030 et en tenant compte des problèmes uniques des territoires. Des possibilités de développement des capacités visant à appuyer la réalisation des objectifs de développement durable ont été proposées à tous les membres associés de la CEPALC par l'intermédiaire d'une participation à divers ateliers et symposiums organisés pour les membres et membres associés de la région des Caraïbes. La plus importante d'entre elles a été une conférence d'apprentissage sur l'exécution du Programme 2030 dans la région des Caraïbes, tenue à Port of Spain en mai 2019 et organisée conjointement par la CEPALC, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, et le Département des affaires économiques et sociales. Elle a créé un espace utile pour les membres et membres associés de la région des Caraïbes pour débattre de leurs problèmes communs et recenser les solutions possibles en matière de développement durable, tant du point de vue national que régional. Elle a également permis d'échanger les mécanismes et bonnes pratiques relatifs à la planification, au suivi, à l'évaluation et au financement des efforts visant à la réalisation des objectifs. Anguilla, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques et Montserrat ont participé activement à la conférence d'apprentissage.

9. Les membres associés ont également pu tirer parti des projets en cours de la Commission pour faire progresser la réalisation des objectifs. Par exemple, les Îles Vierges britanniques ont reçu un soutien direct au développement des capacités, financé avec l'aide du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement. Il a été constaté que les cadres institutionnels de ces territoires relatifs à la planification intégrée et à la prise de décisions étaient généralement faibles et que la production de statistiques officielles, qui sont essentielles pour adopter des politiques et prendre des décisions en toute connaissance de cause, manquait de cohésion. Le fait que les capacités institutionnelles ne sont pas suffisantes pour adopter une démarche à l'échelle de l'ensemble de l'administration en ce qui concerne la prise de décisions relatives au territoire est un problème que connaissent tous les territoires. L'absence de plans de développement clairs à moyen et à long terme, ou de stratégies efficaces pour une élaboration cohérente des politiques, illustre ce problème fondamental. Elle souligne également le fait qu'il faut renforcer les capacités locales en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données ventilées afin de faciliter la prise de décision fondée sur des données d'observation et de garantir que la réalisation des objectifs est réellement suivie et mesurée. La CEPALC a cherché à apporter une réponse à ces problèmes majeurs en aidant au développement des capacités.

10. La CEPALC apporte un soutien continu aux Îles Vierges britanniques. En collaboration avec le Gouvernement des Îles Vierges britanniques, une mission de vision stratégique s'est rendue sur l'île de Tortola en décembre 2019 pour y tenir des consultations préliminaires aux fins de l'élaboration d'un nouveau plan de développement durable du territoire. La CEPALC apportera son soutien à l'élaboration de ce plan. En facilitant des consultations, la mission a sollicité les points de vue d'un large éventail de parties prenantes dans le Gouvernement et la société civile sur le meilleur processus possible de planification du développement du territoire et les éventuels problèmes liés à la mise en œuvre de ce processus. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités nationales de production et de diffusion des statistiques officielles, au profit du développement national, afin d'améliorer la capacité du pays à rendre compte de la réalisation des objectifs.

Renforcement de l'infrastructure statistique

11. Le développement des capacités de l'infrastructure statistique dans toute la région des Caraïbes mérite de recevoir une attention particulière, car relever ce défi est une priorité tant pour les membres de la CEPALC que pour la Commission elle-même. En effet, chacun sait que le suivi des progrès du développement dans la région des Caraïbes a été entravé par les difficultés rencontrées par les gouvernements et les organismes internationaux pour produire des indicateurs statistiques fiables dans plusieurs domaines thématiques afin de mesurer les progrès. Cette situation est imputable aux faiblesses de l'infrastructure statistique, telles que l'absence d'enquêtes et de sources de données administratives, ainsi qu'aux capacités restreintes des bureaux de statistique et d'autres services gouvernementaux.

12. La production d'indicateurs pour suivre et mesurer la réalisation des objectifs dans la région des Caraïbes a donc constitué un défi majeur pour la sous-région. Des lacunes subsistent dans l'infrastructure statistique, car les enquêtes et les sources de données administratives présentent trop souvent un certain nombre de faiblesses. La CEPALC a fait face à la nécessité de produire des indicateurs fiables conformes aux normes internationales en utilisant les sources de données disponibles dans la sous-région. Anguilla, les Bermudes, les Îles Caïmanes, les Îles Vierges britanniques et Montserrat se sont prévalus de l'atelier régional sur le renforcement des capacités statistiques aux fins du recensement et de la réalisation des objectifs de

développement durable dans la région des Caraïbes, qui a été organisé conjointement par la CEPALC, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en Jamaïque, en avril 2019. En outre, lors de la conférence d'apprentissage sur l'exécution du Programme 2030, les statisticiens de la région des Caraïbes ont été sensibilisés à l'importance de rendre les méthodes, définitions et autres métadonnées suffisamment transparentes pour que les utilisateurs aient confiance dans les indicateurs. Comme cela a déjà été indiqué, Anguilla, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques et Montserrat ont participé à la conférence d'apprentissage.

Faciliter la participation aux conférences mondiales

13. Tous les efforts sont faits pour faciliter la participation des membres associés aux examens sous-régionaux des conférences mondiales organisés pour les Caraïbes par la Commission. L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des Orientations de Samoa a été organisé au Belize en août 2018, pour lequel la CEPALC avait, en collaboration avec l'Alliance des petits États insulaires, le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, préparé le document d'examen d'ensemble qui a sous-tendu les délibérations. Tous les membres associés ont été invités à faire le point sur les mesures prises, par l'intermédiaire de contacts désignés, et à participer à la réunion interrégionale préparatoire, à l'issue de laquelle a été adoptée la Déclaration de San Pedro, qui énonce les principales priorités de développement des petits États insulaires en développement des Caraïbes. Ces priorités ont été harmonisées avec celles des autres États membres de l'Alliance des petits États insulaires lors de la réunion interrégionale préparatoire à l'examen de haut niveau des progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Orientations de Samoa, qui s'est tenue à Apia en novembre 2018. L'ensemble des priorités ont enfin été présentées lors de l'examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations de Samoa, qui s'est tenu à New York en septembre 2019. Les Îles Caïmanes ont participé à la réunion interrégionale au Samoa.

14. En juin 2018, la CEPALC a également facilité l'organisation d'un examen sous-régional pour les Caraïbes du Consensus de Montevideo sur la population et le développement et de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse. En 2020, le siège sous-régional pour les Caraïbes compte mettre à profit l'examen du programme sur la population dans le cadre du Consensus de Montevideo pour mettre un accent particulier sur les jeunes, car 2020 marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse.

15. Les membres associés de la Commission ont participé à la réunion sous-régionale préparatoire à la quatorzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a été pour les pays et territoires de la région des Caraïbes l'occasion d'échanger leurs points de vue concernant les rapports nationaux soumis sur les progrès qu'ils ont réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 25 ans après l'adoption de ceux-ci. Cette réunion a été précédée d'un séminaire sur la transversalisation de la problématique femmes-hommes, qui était à la fois opportun et très pertinent. Anguilla, les Îles Caïmanes, les Îles Turques et Caïques et les Îles Vierges britanniques ont participé aux deux manifestations.

Participation aux réunions organisées par la Commission

16. Anguilla, les Îles Vierges britanniques et Montserrat ont participé à la cinquième réunion de la Table ronde des Caraïbes sur le développement ainsi qu'à la vingt-septième session du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, un organe subsidiaire intergouvernemental de la CEPALC. Les deux manifestations se sont tenues à Sainte-Lucie en avril 2018. En mai 2019, Anguilla, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques et Montserrat ont participé à la dix-neuvième réunion du Comité de surveillance du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, qui s'est tenue à Port of Spain. Une augmentation significative de la participation des membres associés aux réunions et aux travaux de la Commission a été notée ces dernières années. Le siège sous-régional pour les Caraïbes encourage cette participation plus active et fait tout son possible pour que les territoires reçoivent un soutien réel.

Assistance technique spéciale

17. La CEPALC a continué d'offrir des formations sur l'évaluation des dommages et des pertes et sur la gestion des risques de catastrophe, afin de renforcer les capacités locales des pays et territoires de la région des Caraïbes pour ce qui est d'intégrer la prévention, l'estimation et la réduction des risques dans les plans d'investissements publics et les programmes de développement durable. La Commission a organisé un atelier de formation sur ce sujet à Anguilla en 2018 et dans les Îles Turques et Caïques en 2019 ; un total de 43 personnes a été formé.

18. La Commission a également accordé une attention particulière aux préoccupations croissantes exprimées par les pays et territoires de la région des Caraïbes concernant les effets nuisibles de la sargasse sur la santé des eaux côtières et des plages, qui sont des zones d'une importance capitale pour le produit touristique dont dépendent ces économies de services.

Soutien aux activités de recherche et à l'analyse des données

19. La Commission continue à faire tout son possible pour répondre aux demandes des membres associés visant à ce qu'elle inclue davantage de données sur les territoires dans ses publications phares. Les résultats économiques d'Anguilla et de Montserrat sont déjà couverts dans *Economic Survey of the Caribbean* et *Preliminary Overview of the Caribbean*, qui sont publiés chaque année par le siège sous-régional. Une publication récente de la CEPALC, *A review of Caribbean national statistical legislation in relation to the United Nations Fundamental Principles of Official Statistics*, comporte des recommandations visant à renforcer la législation en matière de statistique dans les Caraïbes, notamment à Anguilla, aux Bermudes, aux Îles Caïmanes, aux Îles Turques et Caïques, aux Îles Vierges britanniques et à Montserrat. Des efforts sont en cours pour que d'autres études et publications couvrent ces sujets.

20. Les territoires ont également activement participé à d'autres réunions et initiatives de renforcement des capacités régionales organisées par la CEPALC et ses partenaires de développement, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

<i>Manifestation</i>	<i>Date et lieu</i>	<i>Territoires participants</i>
Forum des Caraïbes sur la population, les jeunes et le développement	24-26 juillet 2018, Georgetown, Guyana	Anguilla, Îles Vierges britanniques et Montserrat

<i>Manifestation</i>	<i>Date et lieu</i>	<i>Territoires participants</i>
Séminaire sur la transversalisation de la problématique femmes-hommes dans la planification nationale du développement durable	17 juin 2019, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	Anguilla, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques et Îles Vierges britanniques
Réunion préparatoire sous-régionale de la quatorzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	18 juin 2019, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	Anguilla, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques et Îles Vierges britanniques
Atelier régional sur le renforcement des capacités statistiques aux fins du recensement et de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région des Caraïbes (en collaboration avec le FNUAP et la CARICOM)	2019, Kingston, Jamaïque	Anguilla, Bermudes, Îles Caïmanes, Îles Vierges britanniques et Montserrat
Conférence d'apprentissage sur l'exécution du Programme 2030 dans la région des Caraïbes	2019, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	Anguilla, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques et Montserrat
Atelier régional sur les politiques intégrées et la cohérence des politiques pour la réalisation des objectifs de développement durable	2019, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	Îles Vierges britanniques

B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

21. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a présenté les informations suivantes.

22. Quatre territoires non autonomes sont membres associés de la CESAP : Guam (depuis 1981), la Nouvelle-Calédonie (depuis 1992), la Polynésie française (depuis 1992) et les Samoa américaines (depuis 1988). Ces territoires étant des îles ou des archipels, leurs populations dépendent de l'océan et sont particulièrement vulnérables aux changements qui interviennent dans leur environnement, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, la pêche et la pollution plastique.

Questions économiques et sociales dans les territoires non autonomes

Pollution plastique

23. Bien que la population des territoires non autonomes de la région du Pacifique soit réduite, la pollution par le plastique est un problème environnemental majeur car, sous l'effet du gyre du Pacifique Sud², les débris de plastique s'accumulent sur les côtes des îles. Les Samoa américaines ont interdit les sacs plastique en 2011 et ont adopté une réglementation relative à la gestion des déchets interdisant l'importation, la fabrication, l'exportation, la vente et la distribution de sacs pour le transport et

² Voir www.nationalgeographic.com/news/2017/05/henderson-island-pitcairn-trash-plastic-pollution/.

l'emballage et de pailles en matière plastique³ en 2019. Ces territoires continuent cependant d'être confrontés aux débris de plastique flottants qui s'échouent sur leurs rivages.

24. La gestion des déchets solides reste une entreprise difficile pour les territoires, car leur petite taille restreint les possibilités de recourir à des décharges ou à d'autres formes d'élimination des déchets. Bien que les Samoa américaines aient trouvé une solution temporaire à leur problème de capacité en termes de décharges en compactant les déchets, il faut trouver des solutions à long terme⁴.

Changements climatiques

25. L'élévation du niveau de la mer, les phénomènes météorologiques extrêmes et la dégradation des écosystèmes découlant des changements climatiques ont des répercussions économiques importantes. Des études suggèrent que le climat de Guam et des Samoa américaines se réchauffera et que ceux-ci recevront plus fréquemment des pluies extrêmes, et que Guam sera plus souvent touché par des typhons d'une plus forte intensité⁵. Les coraux de la barrière récifale néo-calédonienne, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ont été blanchis du fait, en partie, de l'augmentation de la température de l'eau de mer⁶. Les changements climatiques pourraient entraîner une diminution du tourisme et une augmentation des besoins pour la reconstruction des infrastructures après la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes.

26. Le Sanctuaire marin des Samoa américaines étudie les répercussions de ces phénomènes et élabore des programmes de sensibilisation de la population locale visant à améliorer la résilience climatique⁷.

Pêche

27. L'industrie halieutique est l'une des principales sources de revenus des habitants de ces territoires et elle est d'une importance capitale pour le bien-être de ces peuples. Les protéines marines sont un élément de base de leur alimentation : on estime à 70,3 kilogrammes par habitant la consommation annuelle de poissons et de produits halieutiques en Polynésie française et à 25,6 kilogrammes, en Nouvelle-Calédonie. La viabilité des ressources halieutiques est compromise par les effets nuisibles des changements climatiques sur les schémas de migration des poissons et par la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. La pêche illicite est une menace tant environnementale qu'économique car elle entraîne également des pertes de revenus et de nourriture.

28. L'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est l'accord international adopté pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Il est essentiel de l'appliquer pour assurer l'exploitation durable des pêches. Les États-Unis d'Amérique, la France et la Nouvelle-Zélande sont parties à

³ Voir la loi portant interdiction de fournir des sacs plastiques aux consommateurs, créant la section 25.2034 du Code des Samoa américaines annoté.

⁴ Voir www.bbc.com/news/blogs-news-from-elsewhere-42974480.

⁵ Voir www.usgs.gov/centers/climate-adaptation-science-centers/science/21st-century-high-resolution-climate-projections?qt-science_center_objects=0#qt-science_center_objects.

⁶ Voir www.unenvironment.org/news-and-stories/story/marine-heatwaves-kill-corals-quicker-previously-thought.

⁷ Voir <https://sanctuaries.noaa.gov/science/sentinel-site-program/american-samoa/climate-change-ocean-acidification.html>.

l'Accord, mais le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ne l'a pas signé. Le Bureau de l'application de la loi de la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis d'Amérique a mis un programme à l'essai pour l'application effective de l'Accord à Guam et dans les Samoa américaines⁸.

Activités menées par la Commission pour résoudre ces problèmes

29. Afin de traduire leur engagement en faveur de la protection de l'océan, les membres de la CESAP ont choisi le thème suivant pour la soixante-seizième session de la Commission, qui doit se tenir par visioconférence le 21 mai 2020, « Promouvoir la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable ». L'étude thématique portera sur la connectivité maritime durable, la viabilité des pêches et la pollution plastique dans le milieu marin et comportera des recommandations pour résoudre ces problèmes.

30. En leur qualité de membres associés, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les Samoa américaines ont pris part à plusieurs réunions intergouvernementales organisées pour les petits États insulaires en développement, dont l'examen des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le rapport de 2019 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : la transformation structurelle en tant que moyen de réduire la pauvreté a également abordé les questions des migrations internationales et de la statistique en ce qui concerne ces membres associés, en particulier pour ce qui est de l'accès aux infrastructures et de la diversification des exportations.

31. La Nouvelle-Calédonie contribue chaque année au Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique afin de soutenir la participation des pays du Pacifique aux travaux de la Commission.

C. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

32. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a présenté les informations ci-après.

Tokélaou

33. Depuis l'exercice biennal 2016-2017, la FAO a exécuté deux projets de coopération technique aux Tokélaou. Le premier projet avait pour objectif de renforcer les capacités en ce qui concerne la culture des jardins potagers et de sensibiliser à l'importance d'une alimentation saine et à l'efficacité de la biosécurité. Le second projet a été conçu pour améliorer la sécurité alimentaire et la résilience des communautés de pêcheurs en renforçant la sécurité des activités de pêche. Les deux projets ont pris fin en décembre 2019. Pour l'exercice biennal 2020-2021, la FAO s'attachera à créer un cadre propice pour ce qui est d'inciter à la production et à la consommation d'aliments sains, sûrs, nutritifs et d'un coût abordable, et d'appuyer des pratiques durables et intelligentes face aux changements climatiques afin de mettre en place des systèmes de production agricole, piscicole et sylvicole résilients dans le cadre de la programmation multipays pour les îles du Pacifique.

⁸ Voir www.fisheries.noaa.gov/enforcement-efforts-combat-illegal-unreported-and-unregulated-fishing.

Anguilla, Bermudes, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques et Montserrat

34. La FAO apporte son soutien à la CARICOM et à l'Organisation des États des Caraïbes orientales ; Anguilla, les Bermudes, les Îles Caïmanes, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques et Montserrat profitent indirectement de son soutien par l'intermédiaire de ces deux organisations. La FAO appuie également les travaux du Forum des directeurs sur la santé des végétaux des Caraïbes et du Réseau caribéen de santé animale. Dans le cadre de réseaux informels, elle s'emploie également à examiner les questions relatives à la santé végétale et animale dans la région des Caraïbes.

D. Organisation maritime internationale

35. L'Organisation maritime internationale (OMI) a présenté les informations ci-après.

36. L'OMI est l'institution spécialisée des Nations Unies chargée de la sécurité maritime, de la sûreté maritime, de l'efficacité de la navigation et de la protection du milieu marin. En tant que telle, elle est avant tout un organe technique qui fixe des normes internationales applicables à l'échelon mondial. Le respect du cadre réglementaire de l'OMI sert à la fois les États membres et leurs territoires non autonomes. L'OMI ne fournit pas d'assistance directe aux territoires non autonomes à l'insu et sans l'accord de l'État membre concerné.

37. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, les activités suivantes de renforcement des capacités, auxquelles ont participé des territoires non autonomes, ont été menées dans le cadre du Programme intégré de coopération technique de l'OMI :

a) Des membres du personnel originaires des Îles Vierges britanniques ont participé au cours de formation des inspecteurs de navires caribéens destiné aux nouveaux inspecteurs, qui s'est déroulé à la Trinité-et-Tobago du 29 octobre au 16 novembre 2018 et à la formation de suivi en cours d'emploi en 2019. Les cours avaient pour objectif de préparer les inspecteurs de navires et les experts à assumer leurs fonctions dans une administration maritime caribéenne afin qu'à la fin de la formation ils soient en mesure d'effectuer des inspections par l'État du pavillon sur tous les navires de moins de 24 mètres de long, des visites annuelles et des visites de renouvellement et des contrôles par l'État du port sur les navires d'une jauge brute maximale de 500 et des inspections de documents sur tous les navires ;

b) Des membres du personnel originaires d'Anguilla, des Bermudes, des Îles Caïmanes et des Îles Vierges britanniques ont participé à un colloque de haut niveau sur les faits nouveaux intervenus dans les Caraïbes en ce qui concerne les questions maritimes internationales, qui s'est tenu à Montego Bay (Jamaïque), le 27 février 2019. Les participants à ce colloque ont réaffirmé que la région était déterminée à exploiter les possibilités offertes par l'économie bleue aux fins du développement durable de la mer des Caraïbes et à appliquer les normes de l'OMI pour que la navigation s'effectue dans des conditions de sûreté et de sécurité et soit respectueuse de l'environnement et durable ;

c) Des membres du personnel originaires d'Anguilla, des Bermudes, des Îles Caïmanes et des Îles Vierges britanniques ont participé à un atelier organisé à l'intention d'administrateurs maritimes hors classe, qui s'est tenu à Montego Bay (Jamaïque), les 28 février et 1^{er} mars 2019. L'atelier avait pour objectif de mettre à jour les connaissances des hauts fonctionnaires de l'administration maritime en ce qui concerne les dernières évolutions en matière de règlements et autres dans le secteur

maritime international. Il était conçu pour fournir aux administrateurs maritimes de la région des Caraïbes les dernières informations sur les évolutions actuelles et futures de l'OMI et pour faciliter l'échange d'informations entre les administrations de la région des Caraïbes. Il a permis l'élaboration d'une liste de priorités régionales en matière d'assistance technique pour l'exercice biennal 2020-2021.

E. Fonds monétaire international

38. Le Fonds monétaire international (FMI) a présenté les informations ci-après.

39. Les activités du FMI dans les territoires dépendants d'un État membre ne sont qu'un des aspects de ses interactions avec cet État. Il est rare de trouver des évaluations portant sur les questions qui intéressent spécifiquement les territoires non autonomes. Le FMI ne peut donc communiquer qu'un volume d'informations restreint. De janvier à avril 2019, des missions d'assistance technique ont été menées dans les territoires non autonomes suivants : Anguilla : une mission sur la mobilisation des recettes, lancée le 15 avril 2019 ; Bermudes : une mission sur la balance des paiements et la balance commerciale, lancée le 14 janvier 2019 ; Îles Turques et Caïques : deux missions sur la mobilisation des recettes, l'une lancée le 8 avril 2019 et l'autre le 15 avril 2019, et une mission sur la balance des paiements et la balance commerciale, lancée le 29 avril 2019 ; Îles Vierges britanniques : une mission sur la réglementation et la surveillance, lancée le 25 mars 2019 ; Tokélaou : une mission sur la préparation du budget et la gestion des dépenses publiques, lancée le 15 avril 2019. Le FMI fait remarquer que les documents issus de ces missions n'ont pas été rendus publics.

F. Union internationale des télécommunications

40. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a fourni les informations ci-après.

41. À ce jour, l'UIT n'a assisté aucun des 17 territoires non autonomes et n'a reçu aucune demande en ce sens. Toutefois, elle réaffirme sa volonté de continuer à soutenir ses États membres dans les activités et projets relevant de son mandat qui contribuent au développement durable et à l'action humanitaire, sa priorité étant l'utilisation des télécommunications et des technologies de l'information et des communications pour sauver des vies avant, pendant et après les catastrophes. Elle aide également les pays dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à protéger l'environnement par la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques. L'UIT est une organisation qui sert les intérêts de ses membres, c'est pourquoi elle se tient prête à répondre aux demandes d'assistance de tout État membre.

G. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

42. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fourni les informations ci-après.

43. Six territoires non autonomes ont le statut de membres associés de l'UNESCO : Anguilla (depuis 2013), les Îles Caïmanes (depuis 1999), les Îles Vierges britanniques (depuis 1983), Montserrat (depuis 2015), la Nouvelle-Calédonie (depuis 2017) et Tokélaou (depuis 2001). L'UNESCO soutient ses États membres et membres associés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de

développement durable. L'Organisation appuie un certain nombre de territoires non autonomes dans le cadre de diverses initiatives et grâce à une coopération établie de longue date, prenant notamment la forme d'échanges de bonnes pratiques et d'activités de renforcement des capacités organisées aux niveaux régional, sous-régional et local. Au cours des deux dernières années, des activités importantes ont été entreprises, notamment dans les domaines de l'éducation, des sciences naturelles et des océans, et de la culture.

Éducation

44. L'UNESCO s'efforce d'aider ses États membres et membres associés dans la réalisation de l'objectif 4 et des cibles y associées, qui englobent des éléments d'éducation à la citoyenneté mondiale et au développement durable. Dans sa résolution 74/223, l'Assemblée générale a réaffirmé le rôle de l'UNESCO en sa qualité d'organisme chef de file pour l'éducation au service du développement durable. L'UNESCO est également chargée de coordonner la mise en œuvre du cadre pour la période 2020-2030, intitulé « L'éducation au service du développement durable : Réaliser les objectifs de développement durable » (L'éducation au service du développement durable à l'horizon 2030). Par l'intermédiaire de ses programmes d'éducation au service du développement durable et d'éducation à la citoyenneté mondiale, elle a ainsi aidé un certain nombre de ses membres associés qui sont des territoires non autonomes dans la réalisation de l'objectif 4, en particulier de la cible 7.

45. Avec l'appui de l'UNESCO, la Commission nationale pour l'UNESCO de Tokélaou a développé une application et un portail en ligne réunissant des ressources éducatives libres à l'intention des enseignants et des étudiants, en anglais et en tokélaou. Ces outils permettront d'améliorer les compétences linguistiques des enseignants et viendront appuyer les programmes relatifs à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, à l'éducation au développement durable et à l'éducation à la citoyenneté mondiale.

46. Le 7 novembre 2019, l'UNESCO, en coopération avec la Commission nationale des Îles Vierges britanniques pour l'UNESCO, a organisé un atelier sur l'éducation à la citoyenneté mondiale à l'intention des décideurs politiques et des principales parties prenantes de l'éducation. L'atelier a été mené en collaboration avec le Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale, une institution placée sous l'égide de l'UNESCO, et a permis de sensibiliser les participants à la manière dont l'éducation à la citoyenneté mondiale contribue au renforcement des systèmes éducatifs et au développement d'une éducation de qualité. Dans sa déclaration à la quarantième session de la Conférence générale de l'UNESCO, en novembre 2019, le Ministre de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, de la pêche et de l'agriculture des Îles Vierges britanniques a reconnu que le soutien de l'UNESCO offrait à son territoire l'occasion de partager des concepts novateurs et de veiller ainsi à ce que tous les apprenants disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable.

47. Le Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports de Montserrat a participé à une réunion consultative technique sur l'avenir de l'éducation au service du développement durable, qui s'est tenue à Bangkok les 9 et 10 juillet 2018 et a contribué à la planification du cadre de l'éducation au service du développement durable.

48. Pour ce qui est des statistiques relatives à l'éducation, l'Institut de statistique de l'UNESCO collecte et diffuse chaque année des données sur l'éducation concernant les territoires non autonomes suivants : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Montserrat et Tokélaou.

Sciences naturelles et océans

49. La Polynésie française accueille la réserve de biosphère de la commune de Fakarava, où le développement est favorisé par des initiatives locales pour un tourisme durable et responsable.

50. Anguilla, les Bermudes, les Îles Caïmanes, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques et Montserrat, en tant que membres associés de l'UNESCO, sont des membres actifs du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes, créé en 2005 en tant qu'organe subsidiaire de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Le Groupe intergouvernemental de coordination a été créé dans le but de fournir une assistance efficace en matière de réduction des risques de tsunami aux États membres de la région des Caraïbes, en tirant les leçons nécessaires du tsunami de 2004 dans l'océan Indien. Le 14 mars 2019, plus de 5 000 personnes des territoires susmentionnés ont participé à l'exercice annuel de préparation aux tsunamis, Carib Wave.

51. Le Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans le Pacifique, un système similaire établi de nombreuses années auparavant dans le Pacifique, comprend parmi ses membres actifs la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. Cet organe a été créé en 1968 en tant qu'organe subsidiaire de la Commission océanographique intergouvernementale afin de fournir aux États membres une assistance efficace en matière de réduction des risques de tsunami. Le laboratoire de géophysique du Centre polynésien de prévention des tsunamis de Nouméa est une organisation dynamique qui dirige ce groupe intergouvernemental de coordination.

52. Dans le cadre des efforts de la Commission océanographique intergouvernementale visant à assurer une large participation des parties prenantes à la préparation du plan de concrétisation de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable pour la période 2021-2030, une attention particulière a été accordée aux petits États insulaires en développement, ainsi qu'à la participation des jeunes et à la mise en avant du savoir autochtone. En juillet 2019, des consultations avec les petits États insulaires en développement du Pacifique Sud ont été organisées à Nouméa.

Culture

53. Un petit nombre de sites inscrits au patrimoine mondial se trouvent dans des territoires non autonomes : aux Bermudes, la ville historique de St George et les fortifications associées (patrimoine culturel, Royaume-Uni, inscrit en 2000) ; à Gibraltar, l'ensemble des grottes de Gorham (bien culturel, Royaume-Uni, inscrit en 2016) ; en Nouvelle-Calédonie, les lagons de Nouvelle-Calédonie, leur diversité récifale et les écosystèmes associés (patrimoine naturel, France, inscrit en 2008) ; Henderson Island, Pitcairn (patrimoine naturel, Pitcairn, Royaume-Uni, inscrit en 1988) ; en Polynésie française, Taputapuātea (patrimoine culturel, France, inscrit en 2017) ; à Sainte-Hélène, les Îles de Gough et Inaccessible (patrimoine naturel, Royaume-Uni, inscrit en 1995).

54. Un certain nombre de sites situés dans des territoires non autonomes sont inscrits sur les listes indicatives d'États parties. Ces listes comprennent les inventaires nationaux des sites que les États parties ont l'intention de soumettre pour inscription au patrimoine mondial (voir [E/2016/49](#), par. 27, et [E/2018/56](#), par. 52).

55. Dans le cadre du troisième cycle de l'exercice de rapport périodique pour la période 2018-2024, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a invité des représentants de territoires non autonomes administrés par les États-Unis

d'Amérique, la France et le Royaume-Uni qui possèdent des biens inscrits au patrimoine mondial situés dans la région Asie-Pacifique à participer à des ateliers de formation qui seront organisés tout au long de 2020.

56. Un expert des Îles Caïmanes a participé à une réunion organisée par l'UNESCO visant à analyser les résultats des premières consultations sur la mise en œuvre de la recommandation faite par l'UNESCO en 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société, qui se sont tenues au siège de l'UNESCO en janvier 2019. À l'issue de la réunion, un rapport a été publié, dans lequel la nécessité de traiter les risques de catastrophe pour les musées a été mise en avant.

H. Programme des Nations Unies pour l'environnement

57. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fourni les informations présentées ci-dessous en réponse au paragraphe 12 de la résolution 74/94 de l'Assemblée générale et au paragraphe 10 de la résolution 2019/27 du Conseil économique et social.

58. Anguilla travaille en étroite collaboration avec le Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE dans le cadre de son Centre régional d'information d'urgence et de formation sur la pollution marine. Dans ce contexte, Anguilla a participé à un atelier sur la prévention régionale des marées noires à Saint-Kitts-et-Nevis en mars 2019.

59. Le Centre de formation a travaillé en étroite collaboration avec Anguilla en vue d'apporter un ensemble exhaustif de révisions au plan national d'urgence du territoire en cas de déversement d'hydrocarbures. Bien que les travaux du Centre de formation n'aient pas été spécifiquement axés sur les catastrophes naturelles ou les phénomènes météorologiques extrêmes, ils mettent l'accent sur la forte corrélation entre les interventions face aux catastrophes naturelles et aux marées noires qui en découlent (comme celles observées récemment aux Bahamas).

I. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

60. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a fourni les informations ci-après.

61. Conformément à la résolution 2019/27 du Conseil économique et social, les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies sont priés de fournir des informations sur un certain nombre de sujets, notamment sur les moyens d'aider ces territoires à lutter contre le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent et d'autres activités illégales et criminelles, et sur l'exploitation illégale des ressources marines et autres ressources naturelles des territoires (résolution 2019/27, par. 10).

62. En ce qui concerne le trafic de drogue, l'ONUDC dispose d'une plateforme de surveillance des drogues visant à suivre les saisies dans le monde entier, y compris dans les 17 territoires non autonomes, et destinée à l'usage exclusif des agents des services de détection et de répression. Cependant, l'ONUDC a reçu très peu d'informations officielles des 17 territoires non autonomes concernant l'offre et la demande de drogues au cours de la dernière décennie.

63. L'ONUDC fournit une assistance technique au personnel chargé du contrôle des frontières, de l'application des lois et de la santé dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes afin de renforcer l'ensemble des services de police scientifique disponibles sur place, notamment :

a) Équipement et formation spécialisée pour les unités chargées de la lutte contre les stupéfiants et les opérations des groupes criminels organisés internationaux, en particulier les groupes qui sont impliqués dans le trafic de stupéfiants et qui utilisent les territoires comme points de transbordement pour le trafic maritime de stupéfiants et de précurseurs, y compris de nouvelles substances très puissantes qui pourraient à terme infiltrer les marchés locaux des territoires ;

b) Renforcement de la formation des services de police scientifique concernés à l'utilisation de matériel mobile de test pour la prise de décisions fondées sur des données probantes sur le terrain, les procédures de manipulation sûre des substances toxiques et les risques sanitaires des drogues.

64. L'ONU DC aide les autorités de la région Amérique latine et Caraïbes à élaborer des méthodes d'intervention pour lutter contre la criminalité transnationale organisée en mer. Elle appuie notamment les autorités chargées de l'application des lois en mer, les forces navales et d'autres autorités chargées de lutter contre la criminalité maritime, notamment dans les domaines de l'immigration, du contrôle des frontières, de la pêche et de la justice.

65. L'ONU DC fournit un appui au renforcement des capacités de lutte contre la criminalité transnationale organisée en intégrant Anguilla, les Îles Caïmanes, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques et Montserrat aux réseaux de communication et d'opérations aux niveaux régional et sous-régional et en utilisant les technologies virtuelles pour renforcer leur inclusion dans les exercices de renforcement des capacités et le dialogue régional.

66. L'ONU DC soutient le développement du Réseau de protection des espèces sauvages aux Caraïbes, qui réunit des groupes de conservation et des organisations intergouvernementales afin d'accroître la coopération en matière de lutte contre le trafic d'espèces sauvages dans la région des Caraïbes. Le Réseau constitue un espace pour le partage d'informations, le renforcement des capacités et la sensibilisation aux problèmes du trafic d'animaux sauvages dans la région des Caraïbes.

67. L'ONU DC est le gardien de la Convention des Nations Unies contre la corruption, le seul instrument universel juridiquement contraignant dans ce domaine. Le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption est un processus d'examen par les pairs qui aide les États parties à mettre en œuvre la Convention de manière efficace. Les Bermudes et les Îles Vierges britanniques font l'objet d'une évaluation distincte dans le cadre de l'examen du Royaume-Uni par le Mécanisme (la Convention leur a été étendue par notification dépositaire).

J. Fonds des Nations Unies pour la population

68. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fourni les informations ci-après.

69. Le 5 septembre 2017, l'ouragan Irma, le plus puissant jamais enregistré sur l'Atlantique, commençait sa course destructrice à travers les Caraïbes. Pendant quatre jours, il a frappé la région, laissant dans son sillage la désolation et l'interruption généralisée de services essentiels. Au lendemain de l'ouragan Irma, les systèmes de prestation de soins de santé des pays et territoires touchés ont subi de graves revers. Les évaluations préliminaires ont permis de constater que plusieurs établissements de santé ont subi des dommages à tous les niveaux, des équipements et fournitures médicales ont été détruits, notamment des produits et fournitures de santé sexuelle et procréative. Les dégâts causés par l'ouragan Irma ont également aggravé la vulnérabilité de la population et des terres touchées à d'autres risques naturels.

70. Le FNUAP a répondu aux besoins essentiels en matière de soins de santé, notamment en prenant en charge de manière complète les rescapées de la violence fondée sur le genre. Au cours de la période 2017-2018, il a fourni une assistance technique et financière essentielle aux Îles Turques et Caïques, en se concentrant sur la promotion de la santé sexuelle et procréative et sur la lutte contre la violence fondée sur le genre, afin de mener à bien des interventions vitales pour répondre aux besoins des femmes et des filles. Le FNUAP a coordonné sa réponse avec les équipes de pays des Nations Unies et les partenaires nationaux concernés, notamment le bureau national chargé des questions de genre, le Ministère de la santé, les affiliés de l'International Planned Parenthood Federation, les médias et d'autres parties prenantes. Dans les Îles Turques et Caïques, 932 femmes et filles ont reçu des trousseaux d'hygiène, non seulement pour garantir leur dignité et leur bien-être, mais aussi dans le cadre d'une stratégie d'atténuation de la violence fondée sur le genre, afin qu'elles risquent moins de devoir recourir aux rapports sexuels monnayés pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

71. Anguilla, les Îles Vierges britanniques et Montserrat ont investi dans le renforcement de leurs capacités respectives aux fins de la mise en œuvre du Dispositif minimum d'urgence en santé reproductive dans les situations de crise. Le FNUAP et l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle ont officialisé un accord de partenariat en 2019 visant à améliorer la préparation, la réponse et la résilience aux catastrophes dans les Caraïbes. Cette collaboration s'est également avérée utile en ce qu'elle a permis de produire des analyses de la situation démographique et des politiques démographiques et de préparer le cycle de recensement de la population et des logements de 2020, conformément à la stratégie régionale de recensement de la CARICOM.

72. Anguilla a collaboré avec le FNUAP pour élaborer une politique de santé sexuelle et procréative pour la période 2018-2022, qui permettra au Gouvernement de fournir des services complets et intégrés de santé sexuelle et procréative. En 2019, le FNUAP a entrepris des activités en vue de concevoir et mener une enquête sur la santé sexuelle et procréative de la population. L'enquête, qui sera lancée en 2020, fournira les informations nécessaires pour une réponse plus ciblée face aux besoins actuels de la population en matière de santé sexuelle et procréative ; facilitera les interventions face aux catastrophes conformément aux engagements internationaux, régionaux et nationaux ; permettra de rendre compte des indicateurs clés pour la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs de développement durable.

73. Le FNUAP facilite actuellement la préparation d'orientations et d'une assistance techniques pour les Îles Vierges britanniques en vue de la conception d'une analyse de la situation démographique et d'une politique démographique pour 2020. La politique démographique sera axée sur un ensemble d'objectifs démographiques et d'interventions et stratégies ciblées visant à réduire les obstacles liés à la population qui empêchent le Gouvernement d'atteindre ses objectifs économiques et sociaux à moyen et long terme. L'analyse de la situation démographique et la politique démographique serviront toutes deux de référence pour la planification et la politique démographique nationale, les stratégies et les activités de programme et serviront de point de départ à la planification en cas de catastrophe.

K. Organisation météorologique mondiale

74. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a fourni les informations ci-après.

75. Les 17 territoires non autonomes sont parmi les plus menacés par les catastrophes naturelles, notamment les cyclones, les tremblements de terre, les volcans et les ondes de tempête, les inondations côtières, les tsunamis, les sécheresses et les inondations. La plupart de ces risques sont liés aux conditions météorologiques ou au climat et beaucoup sont fortement influencés par les variabilités saisonnière et interannuelle du climat, en plus de l'impact significatif prévu des changements climatiques induit par l'homme.

Samoa américaines

76. Les Samoa américaines sont très exposées aux catastrophes naturelles, en particulier aux risques liés aux événements hydrométéorologiques tels que les tempêtes tropicales et les cyclones, les inondations, les glissements de terrain et les ondes de tempête. Le bureau de prévisions météorologiques de Pago Pago fournit au public des données sur le temps, l'eau et le climat 24 heures sur 24, tout au long de l'année, y compris des prévisions et des alertes qui protègent les vies et les biens et améliorent l'économie nationale.

77. Le bureau de prévision météorologique de Pago Pago collabore avec les centres d'alerte en cas de cyclones tropicaux de l'OMM – les centres météorologiques régionaux spécialisés de Nadi, Fidji, et Honolulu (États-Unis d'Amérique) – afin de pouvoir fournir des avertissements et bulletins contenant des informations météorologiques de base de premier niveau à jour sur toutes les tempêtes et tous les cyclones tropicaux dans le sud-ouest et le centre du Pacifique.

78. Les Samoa américaines sont également membres du Conseil météorologique du Pacifique, qui réunit les chefs du secrétariat des services météorologiques nationaux des membres du Programme régional océanien de l'environnement. Le Conseil travaille en collaboration avec l'OMM afin de développer des stratégies visant à aider les services météorologiques et connexes dans le Pacifique à avancer et de fournir un espace ouvert à ses membres où ils puissent aborder les besoins des pays et territoires insulaires du Pacifique en matière de services météorologiques et climatiques et les questions connexes et œuvrer de concert à y répondre.

Anguilla, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques et Montserrat

79. Les Caraïbes sont très exposées aux catastrophes naturelles, en particulier aux risques liés aux événements hydrométéorologiques tels que les ouragans et les tempêtes tropicales, les inondations, les glissements de terrain et les ondes de tempête, et ont subi des dommages lourds par le passé.

80. L'Organisation météorologique des Caraïbes est une institution spécialisée de la CARICOM qui coordonne les activités scientifiques et techniques communes liées aux sciences relatives aux phénomènes météorologiques, au climat et à l'eau dans 16 pays et territoires anglophones des Caraïbes.

81. Le Centre des ouragans de Miami, un centre météorologique régional spécialisé du Centre d'alerte en cas de cyclones tropicaux de l'OMM, fournit des avis et bulletins contenant des informations météorologiques de base de premier niveau et actualisées sur toutes les tempêtes tropicales et les ouragans dans la mer des Caraïbes.

82. Au cours de l'année écoulée, l'OMM a appuyé le développement des services hydrométéorologiques dans les Caraïbes par l'intermédiaire d'un projet de renforcement de ces services et des services d'alerte précoce dans les Caraïbes. L'objectif principal du projet est de renforcer et de rationaliser les systèmes et capacités aux niveaux régional et national en matière de prévisions météorologiques, de services hydrologiques, d'alertes multirisques en fonction de l'impact et de

prestation de services pour une meilleure prise de décisions. Le projet s'appuie sur les enseignements tirés de l'évaluation régionale des systèmes nationaux d'alerte précoce pendant la saison des ouragans de 2017 dans les Caraïbes, qui a été menée par l'OMM et le secrétariat de l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques.

Bermudes

83. Les Bermudes sont parfois exposées aux catastrophes naturelles, telles que les tempêtes tropicales, les ouragans, les inondations, les glissements de terrain et les ondes de tempête. Les services météorologiques et liés au climat sont fournis par le service météorologique des Bermudes.

84. Le Centre des ouragans de Miami fournit des avis et bulletins contenant des informations météorologiques de base de premier niveau et actualisées sur toutes les tempêtes tropicales et les ouragans dans l'Atlantique Nord.

Polynésie française

85. La Polynésie française est particulièrement exposée aux catastrophes naturelles, en particulier aux risques d'événements hydrométéorologiques, tels que les cyclones et les tempêtes tropicales, les inondations, les glissements de terrain, les grandes vagues et les ondes de tempête, y compris les inondations côtières. L'érosion côtière par les vagues, les ondes de tempête et les inondations côtières peuvent également affecter les habitats des tortues.

86. Météo France Polynésie Française fournit des prévisions et des alertes au territoire, en collaboration avec la Direction de la protection civile, afin d'aider un certain nombre de secteurs, notamment la pêche, la perliculture, le tourisme, les sports et l'aviation. La Polynésie française est membre du Conseil météorologique du Pacifique.

87. Les changements climatiques provoquent du blanchissement et de l'acidification, qui dégradent ensuite les coraux et peuvent détruire la barrière physique qui protège les îles. Les épisodes successifs de blanchissement peuvent entraîner une diminution de la population de poissons du lagon et, donc, de l'ensemble de la chaîne alimentaire marine tropicale. La Polynésie française a connu sept épisodes de blanchissement des coraux au cours des 20 dernières années.

88. L'élévation du niveau de la mer est également susceptible d'accélérer la détérioration de ces îles, qui sont particulièrement vulnérables aux variations temporaires et permanentes du niveau de la mer. Si la hausse du niveau de la mer est progressive, les coraux sains pourront continuer à croître et éventuellement suivre le niveau de l'eau, mais les coraux dégradés ne le pourront pas. Les changements climatiques augmentent également le risque de contamination des eaux souterraines par l'eau salée, ce qui entraînerait une pénurie d'eau douce.

89. Le Centre d'alerte en cas de cyclones tropicaux de Nadi, un centre météorologique régional spécialisé de l'OMM, fournit des avis et bulletins contenant des informations météorologiques de base de premier niveau et actualisées sur toutes les tempêtes tropicales et les cyclones dans le sud-ouest du Pacifique.

Guam

90. Guam est très exposé aux catastrophes naturelles, en particulier aux risques liés aux événements hydrométéorologiques tels que les tempêtes tropicales et les cyclones, les inondations, les glissements de terrain et les ondes de tempête.

91. Le bureau de prévisions météorologiques de Guam fournit au public des données sur le temps, l'eau et le climat 24 heures sur 24, tout au long de l'année, y compris des prévisions et des alertes qui protègent les vies et les biens et améliorent l'économie nationale. Guam est membre du Conseil météorologique du Pacifique.

92. Le Centre d'alerte en cas de cyclones tropicaux de Tokyo, un centre météorologique régional spécialisé de l'OMM, fournit des avis et bulletins contenant des informations météorologiques de base de premier niveau et actualisées sur toutes les tempêtes tropicales et les cyclones dans le nord-ouest du Pacifique.

Nouvelle-Calédonie

93. La Nouvelle-Calédonie est très exposée aux catastrophes naturelles, en particulier aux risques liés aux événements hydrométéorologiques tels que les tempêtes tropicales et les cyclones, les inondations, les sécheresses, les glissements de terrain et les ondes de tempête.

94. Météo France Nouvelle-Calédonie fournit des prévisions et des alertes au Territoire, assurant la sécurité des personnes et des biens et services en ce qui concerne les transports maritimes, terrestres et aériens, l'agriculture, le tourisme, l'industrie et les loisirs. La Nouvelle-Calédonie est membre du Conseil météorologique du Pacifique.

95. Le Centre d'alerte en cas de cyclones tropicaux de Nadi fournit des avis et bulletins contenant des informations météorologiques de base de premier niveau et actualisées sur toutes les tempêtes tropicales et les cyclones dans le sud-ouest du Pacifique.

Tokélaou

96. Les Tokélaou sont très exposées aux catastrophes naturelles, en particulier aux risques liés aux événements hydrométéorologiques tels que les tempêtes tropicales et les cyclones, les inondations, les sécheresses, les glissements de terrain et les ondes de tempête. Les Tokélaou sont membres du Conseil météorologique du Pacifique.

97. Le Centre d'alerte en cas de cyclones tropicaux de Nadi fournit des avis et bulletins contenant des informations météorologiques de base de premier niveau et actualisées sur toutes les tempêtes tropicales et les cyclones dans le sud-ouest du Pacifique.

Îles Vierges américaines

98. Les Îles Vierges américaines sont très exposées aux catastrophes naturelles, en particulier aux risques liés aux événements hydrométéorologiques tels que les ouragans et les tempêtes tropicales, les inondations, les glissements de terrain et les ondes de tempête, et ont subi des dommages lourds par le passé.

99. Le Centre des ouragans de Miami a la responsabilité régionale fournit des avis et bulletins contenant des informations météorologiques de base de premier niveau et actualisées sur toutes les tempêtes tropicales et les ouragans dans l'Atlantique Nord.